



L.M.G.A. au travers de ses activités, décline une politique environnementale et s'engage sur les actions suivantes :

La politique voiture intègre dans sa définition :

- Des véhicules de faibles à moyennes cylindrées (<150gr CO2/100km) et/ou des 2 roues.
- Organisation efficace des déplacements pour réduire l'impact kilométrique.
- Contrôle contre la pollution suivi et respecté par un contrôle régulier des véhicules.

Identification des déchets pouvant être recyclés dans l'entreprise :

- Batteries et ampoules usagées : collectés gratuitement par un organisme.
- Papiers et cartons usagés : des bacs de récupération sont prévus à cet effet.
- Suppression des imprimantes et installation de photocopieurs en réseau.
- Cartouches d'encre : envoyés systématiquement pour recyclage à des sociétés spécialisées dans cette récupération.
- Ferraille, bois et plastique : triées, stockées et enlevées
- Matériel informatique : repris par les sociétés spécialisées de retraitement de ce matériel (éco-responsable)

Prévention et réduction des déchets :

- L'entreprise sensibilisera ses Clients à l'utilisation de matériel tenant compte de la gestion des déchets, par exemple en utilisant des matériaux facilement recyclables ou des matériaux moins générateurs de nuisance de l'environnement (détergents bio dégradables, emballages recyclables, réduction de la consommation de papier, etc.)

Maîtrise de la consommation d'énergie et des consommables :

- prendre des objectifs de réduction de consommation d'énergie.
- sensibiliser le personnel aux bons gestes environnementaux et en particulier à la gestion de la consommation d'énergie sur le lieu de travail.
- Gestion des papiers : limiter les photocopies et les impressions couleur.
- Mettre en place sur tous les postes de travail l'impression recto/verso en N/B par défaut.

Comité de suivi :

- Le comité qualité met en place un plan d'action afin de faciliter l'exécution des actions définies par la présente charte. Ce plan d'action est revu lors de chaque réunion.

Veiller au respect de l'application de la charte dans l'entreprise.

- Adresser cette charte à l'ensemble des salariés en place et systématique pour tous nouveaux recrutements



Evaluer et entériner les modifications de la charte initiale en proposant des avenants.

- A chaque nouvelle avancée permettant d'améliorer cette charte environnementale

Etablir un rapport d'activité annuel

- Sera intégré dans le rapport d'activité annuel

Evaluation de la charte

- La présente charte est valable sans limitation de durée et les résultats de son application seront évalués à chaque Revue de Direction. Elle pourra être modifiée suivant les résultats de cette évaluation.

Olivier ALIBAUD

Directeur Général

